



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du **MARDI 30 MARS 2021 à 21 heures 00**
à la salle des anciennes écoles du Hameau de Cabrials

Présents : PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, TOURSEL Michaël, BOURRIER Annie, BUARD Serge, MERIEAU Delphine, RIEU Philippe, CADENAS Bernard et JUSTAUT Florence. .

Absents et excusés :

FIOROTTO Anne qui a donné pouvoir à HEMEURY Xavier,
SCHALL Jean-Christophe, VINENT-GARRO-DAVID Stéphane et MOURIER Thibault.

Madame LOUKANI Sandrine a été nommée secrétaire.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
<p>Avis de la Commune d'Aumelas sur le Pacte de Gouvernance, entre la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » et ses communes membres.</p>	<p>Le conseil municipal, après avoir étudié le pacte de gouvernance présenté, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres sont attachées à définir et à mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche d'un processus décisionnel le plus équilibré possible,</p> <p>Considérant que le pacte de gouvernance a pour objet de formaliser le mode de fonctionnement politique de la C.C.V.H. au travers du rôle et de l'articulation de ses différentes instances d'aide à la décision, mais également de celles qu'il entend créer,</p> <p>-décide d'émettre un avis favorable au pacte de gouvernance entre la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres.</p>
<p>Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Aides aux Investissements Communaux (FAIC 2021).</p>	<p>Le conseil municipal, après avoir recensé les chemins communaux nécessitant une réfection, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>-décide de faire établir un devis pour la réfection du chemin de la Fontaine qui permet l'accès aux différentes habitations du mas Blanc, ce qui permettra à la collectivité de déposer auprès du DEPARTEMENT, un dossier de demande de subvention dans le cadre du FAIC 2021.</p>

<p>Etude urbaine d'entrées de ville d'Aumelas/traversée RD 139 (Proposition financière EX & TERRA).</p>	<p>Le conseil municipal, après avoir étudié la proposition d'honoraires n° 02 établie par le cabinet EX & TERRA à Montpellier (34), à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que la commune a renégocié la proposition financière initiale en date du 20 février 2021, qui s'élevait à la somme H.T. de 21 175,00 €, soit T.T.C. de 25 410,00 €,</p> <p>-accepte la proposition d'honoraires n° 02 en date du 15 mars 2021, concernant la réalisation de l'étude urbaine d'entrées de ville d'Aumelas/traversée RD 139, établie par le Cabinet EX & TERRA à Montpellier, pour un montant H.T. de 15 225,00 €, soit T.T.C. de 18 270,00 €,</p> <p>-autorise M. le Maire à signer la proposition financière sus-indiquée.</p>
<p>Extension du cimetière sis à « La Grande Rompude ». (Dépôt d'une déclaration préalable à l'édification de la clôture).</p> <p>(dossier ajouté à l'ordre du jour avec l'accord de l'ensemble des membres du conseil municipal).</p>	<p>Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que dans le cadre des travaux d'extension du cimetière communal sis au lieu-dit « La Grande Rompude », il est nécessaire de déposer une déclaration préalable auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, avant la réalisation du mur de clôture,</p> <p>- autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires au dépôt de la déclaration préalable à l'édification du mur de clôture.</p>